



**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire
du conseil d'administration
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le vendredi 2 novembre 2018 à 8 h 15
au Centre de service de la STTR**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay M. François Bélisle Mme Maryse Bellemare Mme Valérie Renaud-Martin M. Claude Ferron M. François Dubois	président vice-président administratrice administratrice administrateur administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personne absente :	M. Antoine Poulin	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personnes ressources :	M. Guy de Montigny Mme Caroline Cinq-Mars	directeur général et secrétaire corporatif directrice des services administratifs

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(77-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. **Tarification 2019**

(78-18) Conformément à l'article 90 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c.S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Belisle
APPUYÉ DE Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la STTR applique les tarifs suivants à compter du 1^e janvier 2019 :

CATÉGORIE	TARIF
Monnaie exacte	3,50 \$
Porte-monnaie électronique (PME)	3,30
Livret de 10 billets	35,00
Interpasse Générale	71,00
Interpasse 65 ans et plus	56,00
Interpasse 21 ans et moins	58,00
Interpasse hors scolaire	36,50
Laissez-passer familial 1 jour	9,80
Carte à poinçons (TA)	66,00

QUE soit affichée dans chaque autobus, la grille de tarification 2019.

ADOPTÉE

4. **Convention cadre pour les achats regroupés 2019**

(79-18) CONSIDÉRANT la convention cadre pour divers achats regroupés au cours de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT l'annexe 1 de ladite convention cadre précisant les divers dossiers d'achats regroupés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser M. Guy de Montigny, directeur général et secrétaire, à signer pour et au nom de la STTR, la convention cadre pour les achats regroupés 2019.

ADOPTÉE

5. Politique de gestions des employés cadres

Les membres échangent sur la politique de gestion des employés cadres échue le 31 décembre 2016.

6. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'assemblée extraordinaire soit levée à 10 h 02.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny
Secrétaire corporatif